

## Subventions aux Écoles et Sociétés de Musique pour l'année 2006

**Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur :** Sur avis favorable unanime de la 1<sup>ère</sup> Commission Relations Publiques, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2006, les subventions suivantes aux formations ci-après :

	Orchestre		Ecole de Musique		Total	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Fédération Musicale de Franche-Comté	380 €	380 €	-	-	380 €	380 €
Institut Musical Européen	-	-	765 €	0 €* <sup>*</sup>	765 €	0 €
Harmonie des Chaprais	5 030 €	5 030 €	6 828 € (38 élèves)	6 248 € (34 élèves)	11 858 €	11 278 €
Concorde de St-Ferjeux	4 420 €	4 420 €	2 157 € (12 élèves)	2 390 € (13 élèves)	6 577 €	6 810 €
Orchestre d'Harmonie Municipale	-	-	10 780 € (60 élèves)	11 577 € (63 élèves)	10 780 €	11 577 €
	9 830 €	9 830 €	19 765 €	20 215 €	30 360 €	30 045 €

\* L'Institut Musical Européen n'a pas déposé de dossier de demande de subvention pour 2006. Après renseignements pris auprès de l'association, il s'avère que l'activité de celle-ci est en veille depuis plusieurs mois. Néanmoins, sur présentation d'un projet d'ici la fin de l'année, la subvention pourra être reconduite.

La variation constatée des subventions attribuées est due au calcul effectué au prorata du nombre d'élèves de chaque école.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 30 045 €, sera imputée au chapitre 65.311.6574 CS 200 du Budget Primitif 2006.

L'Assemblée Communale est invitée à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.*